

NUMERO : 2025-272
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de l'entreprise « Les Horizons Déployés » sise au 6 rue de Kléguer, 29241 LOCQUIREC ayant pour objet une représentation de spectacle le 18 novembre 2025,

Considérant les orientations de la Ville dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant plus spécifiquement sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant l'offre culturelle 2025/2026 et l'incapacité de la Ville à mettre en place, elle-même, cette offre,

Considérant la nécessité de présenter des spectacles et des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

Décide :

Article 1 : de conclure une convention avec l'entreprise « Les Horizons Déployés » sise au 6 rue de Kléguer, 29241 LOCQUIREC ayant pour objet une représentation de spectacle le 18 novembre 2025, à titre gracieux et d'autoriser la signature de ladite convention et de toute pièce annexe idoine.

Fait à Sarcelles, le 09 décembre 2025.

Le Maire,

Patrick HADDAD

